

PROCÉDURE

PROCÉDURE D'URGENCE MÉDICALE ET PSYCHOSOCIALE		DATE : 17 janvier 2017 SECTION : Procédure NUMÉRO : PR302
DIRECTION RESPONSABLE : Direction des ressources humaines	ADOPTION : Comité de direction	MODIFICATIONS : 20 août 2003 19 septembre 2006 10 décembre 2008 20 janvier 2014 17 janvier 2017
DESTINATAIRES : Toute la communauté collégiale du cégep de Saint-Laurent		

1. PRÉAMBULE

La *Procédure d'urgence médicale et psychosociale* s'inscrit dans le cadre du *Programme en santé et sécurité du travail* et a pour objectif d'établir la démarche pour le personnel qui aura à intervenir lors d'une situation d'urgence.

2. OBJECTIF

La présente procédure a pour but de clarifier les étapes à suivre lors d'une situation urgente telle que : une blessure, un malaise ou une intervention auprès d'une personne en situation de perturbation émotionnelle ou médicale.

3. MODALITÉS D'APPLICATION

La *Procédure d'urgence médicale et psychosociale* s'adresse à toute la communauté collégiale du cégep de Saint-Laurent.

4. ÉTAPES LORS D'UNE SITUATION MÉDICALE URGENTE

Prendre, le plus rapidement, les coordonnées de la personne (nom complet, carte étudiante). Vérifier si la personne a des allergies, conditions médicales ou médication.

4.1 MALAISE OU BLESSURE MINEURE

1. La personne responsable de l'activité en cours dirigera la personne blessée ou souffrant d'un malaise vers un employé secouriste qui utilisera, au besoin, sa trousse de premiers soins prévue à ces fins (voir annexe 2). Un rapport d'événement doit être consigné.

2. En cas de doute sur la gravité de la blessure ou du malaise, contacter les agents de sécurité au poste : **5555**¹.

Au besoin, ces derniers pourront faire transporter, en taxi, la personne blessée ou souffrant d'un malaise, vers une clinique pour obtenir des soins médicaux.

4.2 MALAISE OU BLESSURE MAJEURE

1. Lorsque vous êtes témoin d'un incident qui nécessite une intervention d'urgence, signaler la situation au service de la sécurité, poste 5555.

Si requis ou en cas de doute, appeler immédiatement le service 911 et aviser la sécurité.

2. L'agent de sécurité informera l'infirmière si elle est présente au collège et se dirigera vers le lieu de l'incident.
3. Demeurer avec la victime jusqu'à l'arrivée de l'agent de sécurité ou jusqu'à l'intervention d'un secouriste ou de l'infirmière.
4. Ne pas déplacer la victime, sauf si sa vie est en danger. S'assurer de ne pas se mettre soi-même en situation de danger.
5. L'agent de sécurité doit répondre à l'appel de façon prioritaire et apporter sa trousse d'urgence. Il doit s'assurer que le 911 a été avisé (si besoin) et doit intervenir jusqu'à l'arrivée de l'infirmière ou des ambulanciers. Il doit assister l'infirmière à son arrivée.

5. ÉTAPES LORS D'UNE INTERVENTION DE CRISE OU PERTURBATION ÉMOTIVE (psychosocial)

DURANT VOTRE CONTACT AVEC LA PERSONNE:

1. Si une personne se présente à votre bureau dans un état perturbé ou qu'il manifeste des idées suicidaires, vous devez soutenir la demande d'aide et en contacter le service de la sécurité, poste 5555.

Demeurer en contact avec la personne jusqu'à la prise en charge par l'agent de sécurité ou jusqu'à l'intervention d'un intervenant (annexe 1)

2. Prendre, le plus rapidement, les coordonnées de la personne (nom complet, carte étudiante).
3. Si la situation est hors contrôle, aviser immédiatement le 911 ainsi que la sécurité (poste 5555).
4. Si la personne a des idées suicidaires : Vérifier s'il y a planification; comment, où, quand?
5. L'agent de sécurité informera un intervenant ou une intervenante du Service aux étudiants du Collège et se dirigera vers le lieu de l'incident.

Au besoin, communiquer avec l'une des ressources indiquées dans le tableau (annexe 1)

¹ Pour urgence seulement.
Pour parler à l'agent de sécurité, poste 7286

6. TRANSPORT

- 1) S'il s'avère nécessaire de transporter une personne, le trajet doit se faire **en taxi** (pas de voiture personnelle); des billets de taxi sont disponibles au Service aux étudiants, local B-111 ou auprès de la sécurité, local A-52 ou encore vous serez remboursé à votre retour par la DSAE (local B-111).
- 2) Si l'utilisation d'une ambulance s'avère nécessaire, aviser rapidement l'agent de sécurité en lui donnant le nom de la personne et le local.

Le Collège assumera les frais d'ambulance (région de Montréal, Laval, Rive-Sud) sur recommandation d'un membre du personnel du Collège, de l'agent de sécurité ou du CSSS. S'il s'agit d'un étudiant, la personne doit présenter la facture au bureau de la Direction des services aux étudiants (B-111), et s'il s'agit d'un salarié, la personne doit présenter la facture au bureau de la Direction des ressources humaines (B-6).

7. SUIVI DE LA SITUATION

La situation doit être rapportée à un intervenant du Collège qui assurera un suivi auprès de la personne, soit :

- Situation médicale : Martine Turcotte, infirmière, poste 7258;
- Situation psychosociale : Paul Payette, technicien en travail social, poste 8430;

8. ANNEXES

Annexe I : Tableau des intervenants et ressources
Annexe II : Secouristes en milieu de travail
Annexe III : Trousses de premiers soins

9. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente procédure entre en vigueur le jour de son adoption et abroge la version précédente.

TABLEAU DES INTERVENANTS ET RESSOURCES

Intervenants / ressources à l' <u>interne</u>	Heures/jours	Endroit	Téléphone
Sécurité	24/24 h 7/7 jours	Cégep	Poste 7286 Urgence 5555
Paul Payette, Technicien en travail social	Lundi au vendredi	B-40	Poste 8430
Pierre Dresdell Conseiller en services adaptés	Lundi au vendredi	B-53-B	Poste 8054
Annie Cusson, Conseiller en services adaptés	Lundi au vendredi	B-53-A	Poste 7259
Martine Turcotte, infirmière	Lundi au vendredi (sauf le mercredi)	B-36	Poste 7258

Intervenants / ressources à l' <u>externe</u>	Heures/jours	Endroit	Téléphone
Suicide Action-Montréal	24 /24 h 7/7 jours	Montréal	514-723-4000
Centre de crise Iris	24/24 7/7 jours	Montréal	514-388-9233
Info-santé et psychosociale	24 /24 h 7/7 jours	Montréal	811
CSSS Bordeaux-Cartierville	Lundi au vendredi : 8 h à 20 h Samedi et dimanche 8 h à 16 h En tout temps : Fermé de 12 h à 13 h	1055 avenue Ste-Croix Saint-Laurent	Réception du CSSS 514-748-6381 poste 73702 Tél. intervenante sociale : 514-748-6400 poste 73466 ou 73467 (informer de la situation sur la boîte vocale).

*** Si vous référez à l'extérieur, utilisez des billets de taxi. Ne pas utiliser de voiture personnelle.

TABLEAU DES SECOURISTES EN MILIEU DE TRAVAIL

SECOURISTES

LOCAL	NOM	SERVICE	POSTE TÉLÉPHONIQUE
A-51	Agents de sécurité	Sécurité	7286
A-135	André Grenier	Organisation scolaire	7274
A-171	Naziha Tadjer	Ressources technologiques	7007
Vaudreuil & A-487	Laurent Pignat	Assainissement	450-424-8547 & 7334
A-120A	Carine Brassard	Orientation/consultation	7318
A-487	Annie Pronovost	Assainissement	7334
A-487	Marina Stefoglo	Assainissement	7334
B-06	Nicholas Dugal	Ressources humaines	7264
B-21	Alexandre Bray	Ressources matérielles	7294
B-21	Sébastien Bourdeau	Ressources matérielles	7294
B-53D	Paul Payette	Services aux étudiants	8430
C-184	André Gauthier	Électronique	7247
C-024	Caroline Dupuis	Biologie	7580
C-208	Maria-Christina Ramirez Larravide	Chimie	7245
C-S050	Maria Tatiana Barsan	Génie mécanique	7236
C-321	Claude-Yves Blanchette	Électronique	7246
C-204	Fannie Pelchat D'Ascola	Chimie	7245
C-283	Anto Jalladian	Génie mécanique	8103
D-5	Mathieu Duguay	Service des sports	8049
D-070	Mario Thibeault	Ressources matérielles	7233
D-103	Véronique Dupuis	Danse	7430
Ds-015	Marie-Élise Lapointe	Art dramatique	7187
E-123	Philippe Lévesque	Musique	7410
E-223	Mélissa Henri	Sciences humaines	7160

E-064	Jean-François Doré	Musique	7535
E-282	Renée Lavergne	Musique	514-913-6233
F-106	Jean-Philippe Bourdon	Bibliothèque	7211
G-004	Étienne Desbiens-Després	Aréna	7216

NORDELEC	Josée Trudel	Formation continue	7288
----------	--------------	--------------------	------

**Dans l'impossibilité de joindre un secouriste, veuillez communiquer avec la Sécurité du Cégep, au poste 7286 ou 5555.
En cas d'urgence, si vous jugez que la situation l'exige, appeler le 911 et ensuite contacter la Sécurité.**

TABLEAU DES TROUSSES DE PREMIERS SOINS

DÉPARTEMENT OU SERVICE	LOCAL	NOMBRE	RESPONSABLE
PAVILLON A			
Assainissement	A-487	1	Annie Pronovost
Arts visuels	AS-58	2	Richard Goudreau
Sécurité	A-51	1	Radu Caprioru
Café étudiant	AS-002 (Grande Salle)	1	
Registrariat	A-135	1	André Grenier
SOC (secrétariat)	A-112	1	Carine Brassard
Architecture	A-253	2	Alexandra Delisle
Ressources technologiques	A-171	1	Mathieu Lord
Librairie	A-069	1	
PAVILLON B			
Service de santé (trousse mobile)	B-32	1	Infirmière
Philosophie	B-263	1	Catherine Guindon
Cinéma	B-243	1	Olivier Denis
Français	B-157	1	René La Fleur
Courrier (reprographie)	BS-40	1	Maria Borbath
Animation à la vie spirituelle	B-51	1	Michel Rondeau
Magasin	BS-30	1	Jaroslav Krolczyk
Électriciens	BS-43	1	Yves Guillemette
Manœuvres (soir et nuit)	BS-60	1	Alexandre Bray
Loisirs	B-286	1	
PAVILLON C			
Biologie	C-209/C-111	3	Denis Lachance
Langues	C-173	1	Corinna Antipas
Chimie	C-207	2	Maria-Christina Ramirez-Larravide
Génie mécanique	CS-50 / 41 / 46/ 71	1	Tatiana Barsan
Électronique	C-365	2	Bernard Tremblay
Physique (labo)	C-11	1	Paul Antaki
PAVILLON D			
Centre sportif	D-58	2	Mathieu Duguay
Art dramatique	D-50 et DS13	2	Mathieu Duguay
Menuiserie	D-90	1	Mario Thibeault
Laboratoire théâtre	D-50	1	Mathieu Duguay
Plombier et ventilation	D-70	1	Mario Thibeault
PAVILLON E			
Musique	E-182	1	Jean-François Doré
Café étudiant	E-20	1	
PAVILLON F			
Bibliothèque	F-003	1	Jean-Philippe Bourdon
PAVILLON H			

Centre de technologie de l'eau	H 201	1	Patrick Caron
ARÉNA			
Aréna Ronald-Caron	G-001	1	Mathieu Duguay
CENTRE VAUDREUIL			
Assainissement Vaudreuil	A-487	2	Laurent Pignat
NORDELEC			
Formation continue	Réception	1	Marisa Flores
SALLE ÉMILE-LEGAULT			
	E-009 / ELS-034	2	Fabien Lachance
AUTRES			
Tourisme d'aventure	Trousses portatives	2	Formation continue